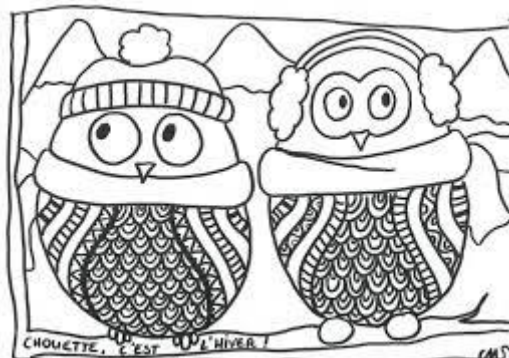


MAIRIE DE LA BARRE

03 84 81 23 25

www.labarre39.fr



L'hiver arrive, restez au chaud

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 30 NOVEMBRE 2020

Ordre du jour

- Approbation du procès-verbal du 05 octobre 2020
- Site Intramuros + application
- Devis archivage
- Photocopieur
- Colis de fin d'année
- Suite courrier administré vitesse
- Réunions diverses
- Convention de participation financière Orchamps
- Proposition d'un nom pour le projet éolien LA BARRE-ORCHAMPS
- Règlement cimetière
- Questions diverses

Convocation : 19/11/2020

Affichage : 07/12/2020

Présents : Philippe GIMBERT, Claude BAYLE, Christelle BOBILLIER, Daniel BOURGEOIS, Michel CARMINATI, Christian FUMEZ, Rudy MASRABAYE, Frédéric PAILLARD, Christophe TATIN, Michel VERTEL.

Absent excusé : Sylvain LHOMME.

Secrétaire de séance : Daniel BOURGEOIS.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 05 OCTOBRE 2020

Après un bref rappel des sujets abordés lors de la dernière séance, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

SITE INTRAMUROS + APPLICATION

Madame BOBILLIER et Monsieur TATIN, chargés du dossier, exposent la présentation qui leur a été faite début novembre par Monsieur TREHARD de la société INTRAMUROS et apportent les réponses aux questions posées lors de la réunion de la commission composé lors du dernier conseil. Ils indiquent que le site internet est préconfiguré donc la refonte semble assez simple à réaliser avec la formule basique. Il sera possible de le personnaliser en prenant l'option premium cependant, celle-ci aura un coût supplémentaire de 5 € par mois. La commune pourra laisser un accès aux associations qui pourront publier par exemple, leurs événements (spectacle, chasse en cours, fête d'école, ...). Cet accès sera modéré. Le site et l'application étant liés, une seule saisie est nécessaire pour mettre à jour les deux supports de communication ce qui présente un gain de temps. Par ailleurs, les personnes informées par l'application auront accès aux informations publiées par les communes avoisinantes qui auront également adhéré à INTRAMUROS d'où l'intérêt de mutualiser cette offre. Une question reste en suspens, concernant le nom de domaine de la commune. Madame BOBILLIER et Monsieur TATIN se rapprocheront du SIDEC pour connaître l'importance ou non de conserver le nom de domaine. Le coût pour une formule complète pour un site et une application s'élèvera à 420 € par an.

Après avoir échangé sur le sujet, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'offre proposée.

DEVIS ARCHIVAGE

La commune a sollicité l'intervention du Centre de Gestion du Jura pour la réalisation de l'archivage de la commune. Ce travail consiste à regrouper les dossiers, éliminer les documents dépourvus d'utilité, classer les archives à conserver et créer un instrument de recherche. Le coût s'élève à 3520 € TTC pour 11 jours de travail estimé. Cette même démarche a été demandée pour le SIVU de la Fin de Champagne.

Le Conseil Municipal, après avoir échangé sur le sujet, approuve le devis proposé.

PHOTOCOPIEUR

Le photocopieur acheté en 2013 ne permettant pas d'imprimer en couleur doit être renouvelé. La commune souhaite le remplacer afin d'avoir un matériel plus récent. Après avoir étudié le comparatif des offres en location et en acquisition, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'acheter un nouveau photocopieur et retient le devis d'AVENIR BUREAUTIQUE pour un montant de 2095 € HT auquel il faut rajouter un coût de maintenance annuel à la copie.

COLIS DE FIN D'ANNEE

Monsieur le Maire indique que 30 personnes de plus de 70 ans, habitant la commune à l'année, sont concernées par la distribution des colis dont 7 couples. Monsieur PAILLARD et Monsieur BAYLE se portent volontaires pour confectionner et porter les colis aux aînés.

Monsieur BAYLE s'interroge sur les personnes ayant une résidence secondaire sur la commune.

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2019, les élus avaient décidé d'offrir le colis aux seuls habitants permanents de la commune ainsi qu'aux personnes en maison de retraite ou en foyer logement originaires de LA BARRE.

Le Conseil Municipal confirme à l'unanimité cette décision et valide un montant identique pour la réalisation des colis.

COURRIER ADMINISTRATEUR VITESSE

Monsieur le Maire a pris attache auprès de la gendarmerie et du Département. Les gendarmes sont intervenus sur la commune. Une réunion a eu lieu avec l'adjoint chef du Centre Technique Routier Départemental (CTRD) qui propose de solliciter l'installation d'un radar de comptage, celui-ci serait disponible en début du second semestre 2021. Il préconise la mise en place de coussins berlinois afin de réduire la vitesse dans la descente rue des Marronniers si cela s'avère nécessaire.

Monsieur le Maire indique que le CTRD peut mettre provisoirement à disposition de la commune des équipements temporaires permettant de tester l'efficacité des aménagements ce qui pourrait être envisagé dans la ligne droite entre le château d'eau et le plateau ralentisseur.

REUNIONS DIVERSES

COPIL : une réunion a eu lieu le 05 novembre 2020. Celle-ci concernant l'ouverture des plis dans le cadre des marchés relève du secret des affaires et n'a pu à ce jour être portée à la connaissance des élus et des administrés. Elle le sera dès que ce sera possible. La prochaine réunion aura lieu le 17 décembre 2020.

Réunion Paysages : Marion NATIVEL, thésarde à l'UMR THÉMA de l'université de BFC, réalise une thèse sur le paysage et les éoliennes terrestres. Elle a sollicité les communes afin de réaliser des ateliers avec les habitants de LA BARRE et d'ORCHAMPS dans l'objectif d'avoir une vision de la population sur le paysage. Plusieurs personnes de la commune seront contactées prochainement pour participer à cette démarche.

Réunion pré-piquetage : suite à la construction de plusieurs habitations, ENEDIS a mandaté le SIDEC afin d'augmenter la puissance du transformateur rue des Fougerets. Les travaux de renforcement seront confiés à l'entreprise SPIE.

CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE ORCHAMPS

Le Conseil Municipal dans sa séance du 06 juillet 2020, a validé la signature de la convention avec JURASCIC pour l'accompagnement sur un projet de transition énergétique construit avec les citoyens sous réserve de la participation à hauteur de 70 % de l'ADEME. Suite à cet accord et la signature de la convention avec JURASCIC, la commune étant la seule référente du dossier, il est donc indispensable de signer une convention avec la commune d'ORCHAMPS pour le remboursement de sa participation au financement de cet accompagnement.

Le Conseil Municipal, après avoir échangé sur ce point, approuve à l'unanimité la signature de la convention.

PROPOSITION D'UN NOM DANS LE CADRE DU PROJET EOLIEN LA BARRE-ORCHAMPS

Monsieur le Maire indique que pour faciliter les échanges entre les différents partenaires, il convient de trouver un nom au projet. Plusieurs propositions sont données :

VENTS D'ARNE
VAFAEOLE
ARNEOLE

Ces noms seront proposés au prochain COPIL.

Madame BOBILLIER propose un slogan « De la transition énergétique à l'économie locale ».

REGLEMENT CIMETIERE

La commune d'ORCHAMPS souhaite faire participer la commune de LA BARRE à l'entretien du cimetière. Une réunion a eu lieu avec la commission. Un règlement a été transmis.

Monsieur le Maire précise que la demande de la commune porte sur une convention fixant la répartition des dépenses d'entretien et d'investissement. Monsieur FUMEZ rencontrera de nouveau Madame NAEGELEN pour trouver un accord.

QUESTIONS DIVERSES

- **Réunion JURASCIC** : les élus référents doivent se réunir prochainement.

- **Entreprise RECUPAL** : les auvents installés dans l'enceinte de l'entreprise RECUPAL ont été réalisés avec toutes les autorisations nécessaires. En revanche, aucune autorisation n'a été donnée pour le « trou ». Cette situation a déjà été signalée à Monsieur GUYON.

- **Habitat de loisirs** : un élu s'interroge sur un habitat de loisirs installé sur la parcelle ZB 258. Monsieur le Maire précise qu'aucune autorisation n'a été donnée. Un courrier sera adressé au propriétaire.

- **Logement** : pour ne pas gêner le locataire, les travaux de la cour seront réalisés après son départ.

Monsieur le Maire demande de poursuivre la séance à huis clos ce que le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

- **Situation d'un administré** : Monsieur le Maire fait état des démarches effectuées afin d'aider un habitant de la commune dans une situation précaire et difficile.

- **COVID** : la lutte contre le COVID est de la responsabilité de chacun dans l'intérêt de tous. Il est nécessaire de poursuivre les efforts. (cf message préfet)

Fin de la séance à 22h.

Le Maire, P. GIMBERT